



Projet éolien des Bruyères A Anjouin

Forum informatif – Compte rendu

Salle associative – Mardi 15 octobre 2024

Sommaire

Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
5. Annexes	13

1. Préambule

Le contexte

Depuis 2022, la société Elicio étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune d'Anjouin. Après de premières rencontres avec les propriétaires fonciers des parcelles envisagées pour accueillir le parc éolien, et des rencontres avec les élus municipaux, les études ont été lancées sur la zone d'étude des Bruyères, dans la partie Nord de la commune d'Anjouin.

Tandis que les études apportent leurs premiers résultats, Elicio a souhaité lancer à l'été 2024 une démarche de concertation et d'information volontaire sur la commune d'Anjouin. Pour la mettre en œuvre, la société a mandaté l'agence spécialisée Demopolis Concertation.

Cette phase de concertation a débuté en juillet 2024 lors d'un comité des élus, puis s'est poursuivie à la rentrée avec une action de porte-à-porte sur la commune et la distribution de la première lettre d'information.

Le **mardi 15 octobre, un forum informatif** à destination de tous s'est tenu à la salle associative d'Anjouin, dont vous faites ici la lecture du compte rendu.

Les objectifs de la réunion

Le forum informatif et participatif, qui s'est tenu à Anjouin le mardi 15 octobre 2024 de 18h à 20h, présentait trois principaux objectifs :

- 1) Présenter le projet et les premiers résultats d'études aux habitants ;
- 2) Permettre l'échange direct avec le porteur de projet et le partage des actualités du projet, notamment les variantes d'implantation des éoliennes et points de vue de photomontages ;
- 3) Répondre à toutes les questions des habitants sur l'éolien, le projet et ses retombées.

2. Les participants

Le forum a accueilli trente-cinq participants de la commune d'Anjouin, dont des élus. Le format portes ouvertes de 18h à 20h a permis à une large diversité d'acteurs de participer au forum. Nous tenons à remercier tous les participants pour les riches échanges qui se sont tenus.

Elicio :

- Madame Chloé CAMAIL, Cheffe de projet à l'agence Centre
- Monsieur Paul KHADRI, Chargé d'études environnementales

Demopolis Concertation :

- Madame Romane VALIGNAT, Consultante concertation et communication publique
- Monsieur David HEINRY, Président et Directeur de mission en concertation et communication publique

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

3.1 Le projet éolien d'Anjouin et ses actualités

[Vous retrouverez les informations partagées lors du forum en annexe au présent compte-rendu.]

Les cartes des variantes d'implantations potentielles ainsi que les cartes des résultats des études étaient présentées.

Autour de l'éolien

Question d'un participant : « *Les éoliennes peuvent-elles tourner tout le temps ?* »

Réponse d'Elicio : En dehors des temps de maintenance, elles peuvent tourner 98% du temps. Dans les faits, elles tournent en moyenne 85% du temps. Elles peuvent en effet être amenées à s'arrêter pour des raisons météorologiques (lorsque le vent est trop fort ou trop faible), ou pour des raisons de préservation de la biodiversité (passage d'oiseaux migratoires).

Question d'un participant : « *Pourquoi ne peut-on pas peindre les éoliennes ?* »

Réponse d'Elicio : Une contrainte aéronautique empêche que les éoliennes puissent être peintes, comme en Allemagne où la base est parfois peinte en vert. Cela permet en effet une meilleure insertion paysagère des projets.

Question d'un participant : « *Les éoliennes ont-elles un impact sur les bovins ?* »

Réponse d'Elicio : Le retour d'expérience de plus de 20 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre que les éoliennes ne semblent pas avoir d'impact sur les élevages. De manière générale, aucune conséquence sur la santé des animaux n'a été constatée.

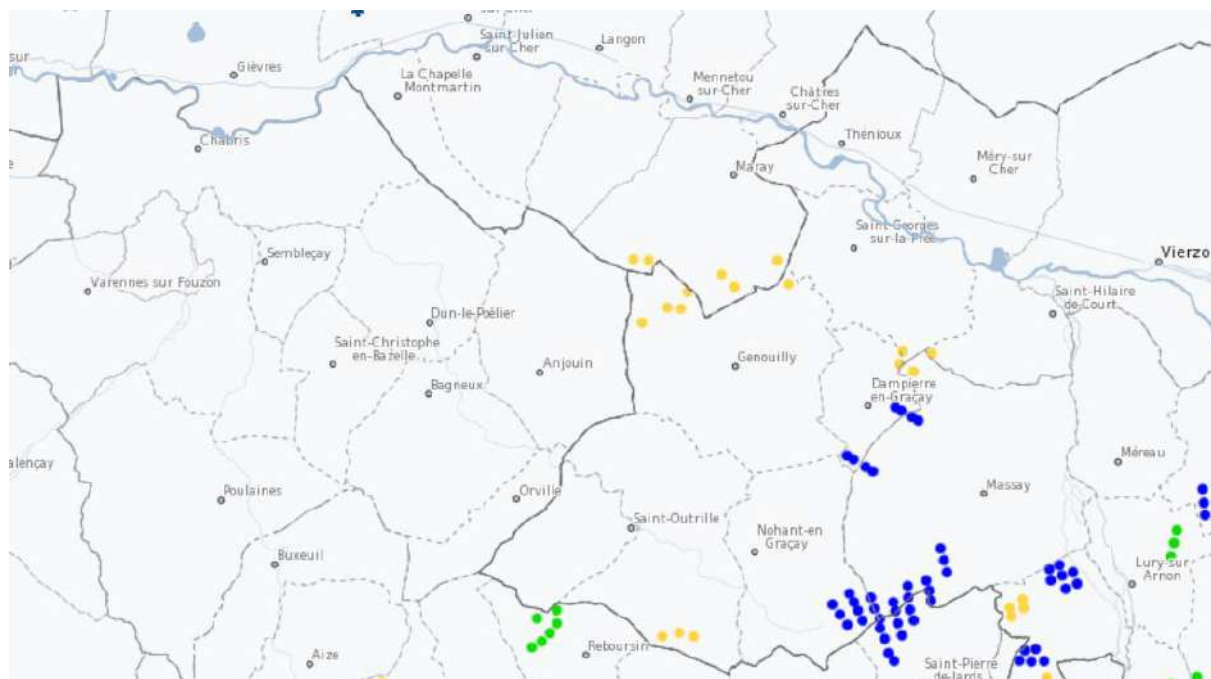
S'il existe effectivement quelques cas isolés d'éleveurs ayant porté plainte contre un projet éolien qui serait prétendument à l'origine d'une baisse de la

production laitière de leurs animaux, les experts intervenus sur le sujet (vétérinaires, géobiologues, ingénieurs...) ont conclu qu'aucune corrélation entre la présence d'éoliennes et l'apparition de ces phénomènes ne peut être établie. Les rares cas évoqués sont principalement liés à des problèmes sanitaires au sein de l'exploitation ou à des problèmes de mise à la terre.

Autour du projet

Question d'un participant: « Pourrait-on avoir une carte des projets alentours ? »

Réponse d'Elicio: Les parcs éoliens existants - en exploitation, en construction et en instruction - sont visibles sur une carte interactive et mise à jour sur le site de la DREAL de chaque région. Cette carte ci-dessous provient du [site de la DREAL Centre Val-de-Loire](#), et présente les parcs éoliens en date du 15 octobre 2024.



Mâts éoliens

- Mâts éoliens en instruction (renouvellement)
- Mâts éoliens en instruction
- Mâts éoliens autorisés (renouvellement)
- Mâts éoliens - non raccordés
- Mâts éoliens raccordés

Question d'un participant : « N'y avait-il pas un arrêté anti-éolien sur Anjouin ? »

Réponse d'Elicio : Le conseil municipal a en effet délibéré contre le fait d'avoir des projets éoliens sur Anjouin. Cet avis est néanmoins consultatif. In fine, c'est le Préfet qui prendra la décision sur le projet.

Question d'un participant : « Qu'offrez-vous aux riverains ? »

Réponse d'Elicio : Nous pouvons mettre en place des compensations, notamment paysagères, pour les personnes les plus proches du parc éolien. En effet, la plantation d'arbres ou de haies peut, à certains endroits, atténuer l'impact paysager des éoliennes. Cela sera à discuter au cas par cas selon les besoins des riverains.

Question d'un participant : « Continuez-vous les études une fois le parc construit ? »

Réponse d'Elicio : Oui, des études écologiques se poursuivent en continu durant tout le temps d'exploitation du parc. Également, l'étude acoustique va se poursuivre jusqu'à 5 ans après la construction du parc éolien, afin d'évaluer les éventuels impacts sur les points acoustiques à l'étude.

Question d'un participant : « Avez-vous contacté Enercon concernant l'étude acoustique ? Ils avaient mené ces études proches de votre zone d'étude il y a quelques années. »

Réponse d'Elicio : Nous allons en effet prendre contact avec la société Enercon à ce sujet.

Remarque d'un participant : « Un agent immobilier m'a assuré que ma maison sera dévaluée de 50% si les éoliennes sont installées. »

Question d'un participant : « Est-ce que nos maisons seront dévaluées ? »

Réponse d'Elicio : Une enquête commandée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et menée par le cabinet de conseil IAC Partners, en collaboration avec le groupe immobilier Izimmo, a examiné plus d'1,5 million de transactions immobilières de maisons individuelles effectuées entre 2015 et 2020. Les résultats de cette étude démontrent que les propriétés situées à proximité d'éoliennes conservent leur valeur de manière stable. Le parc n'aurait pas d'impact sur

les maisons situées à plus de 5 km du parc. Pour les habitations situées à moins de 5 km des éoliennes, l'étude évoque une décote d'environ 1,5% du prix du m² pour environ 10% des habitations. Cet impact limité peut-être également mis en parallèle à celui d'autres infrastructures telles que les pylônes électriques ou les antennes relais.

→ Nom du rapport : « Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens. » Mai 2022.

Question d'un participant : « Les communes alentours seront-elles informées ? »

Réponse d'Elicio : Oui, les communes seront conviées tout d'abord à un Comité de Projet d'ici au dépôt du dossier (organe consultatif créé par la loi d'accélération des énergies renouvelables de 2023), puis les communes et leurs riverains – dans un rayon de 6 km autour de la zone de projet – seront conviés à l'enquête publique, à ce stade prévue autour de l'été 2026.

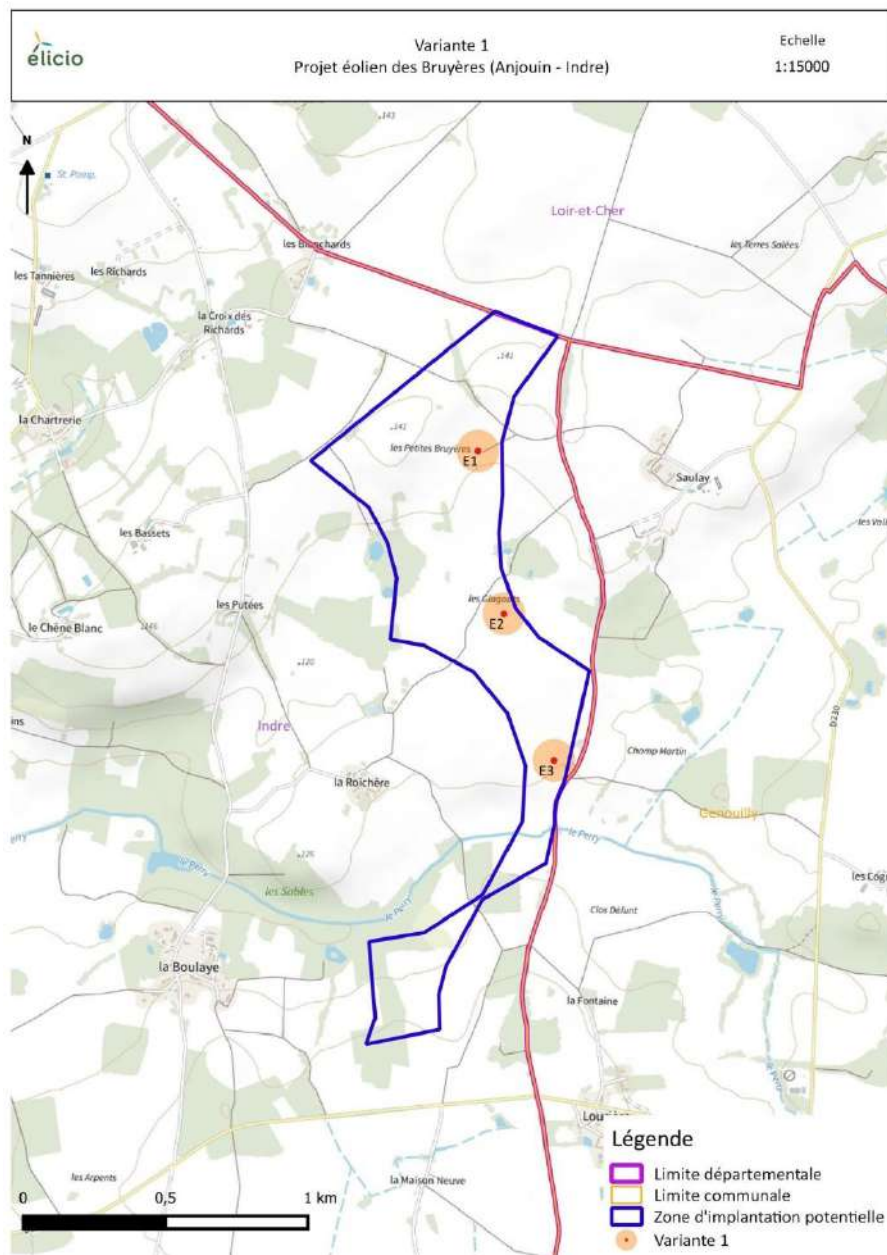
Question d'un participant : « Le préfet prend-il en compte l'avis des habitants ? »

Réponse d'Elicio : Tout à fait, l'avis des habitants est pris en compte de façon consultative via l'Enquête publique.

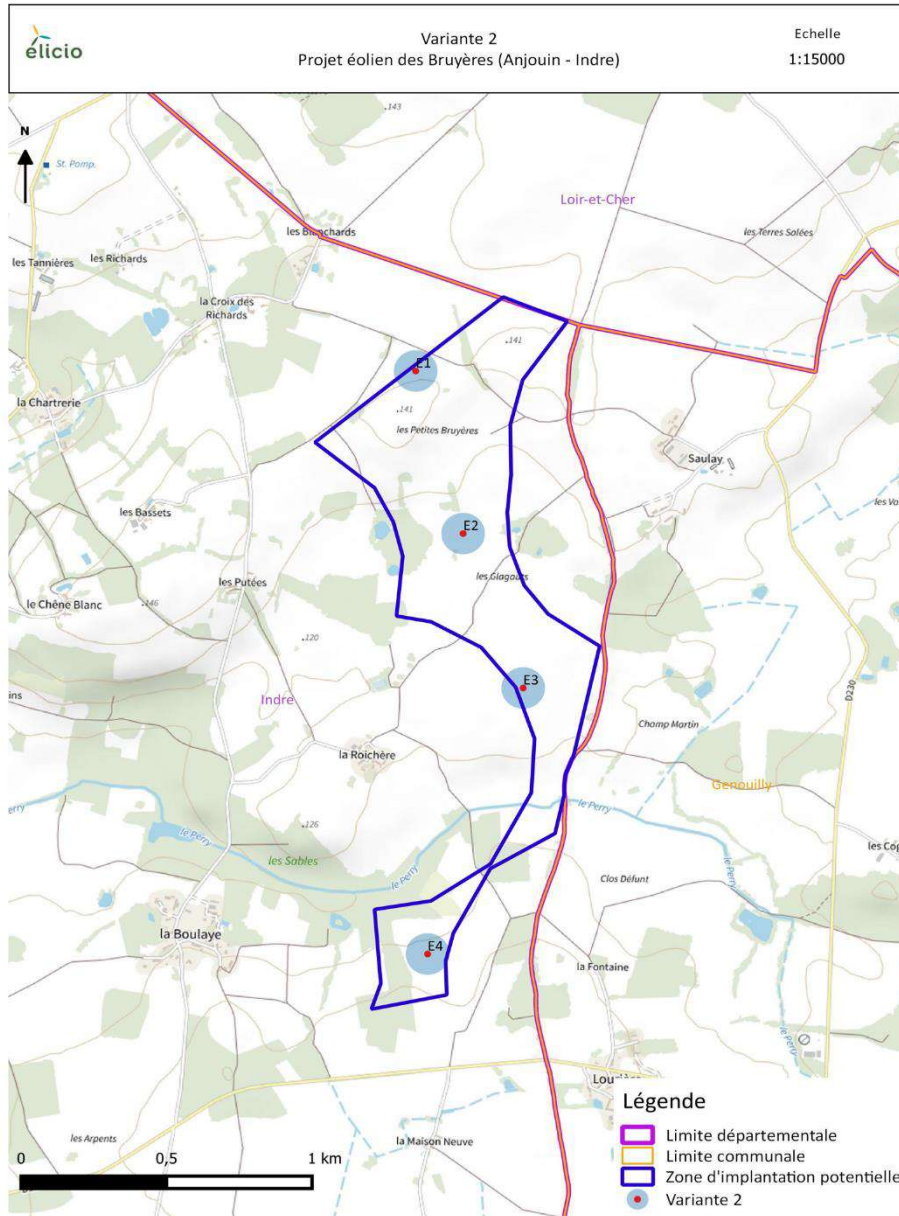
Remarque d'un participant : « Si Enercon n'a pas pu développer sur la zone, vous ne pourrez pas non plus, je pense. »

Autour de l'implantation

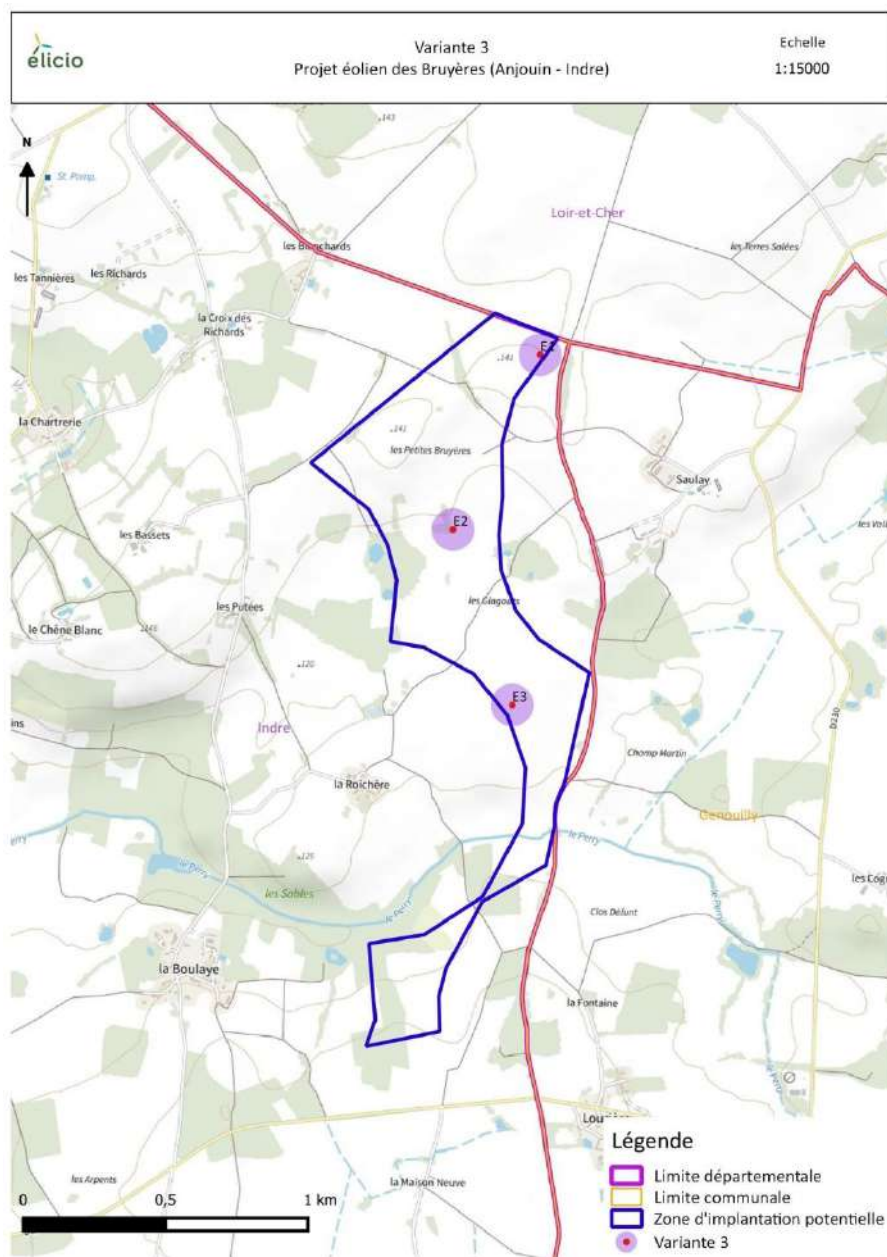
Les cartes des variantes d'implantation suivantes étaient à disposition des participants. L'implantation définitive sera fixée à la réception des derniers résultats d'études, avant décembre 2024.



Carte 1: Variante 1 d'implantation des éoliennes du parc des Bruyères à Anjouin



Carte 2 : Variante 2 d'implantation des éoliennes du parc des Bruyères à Anjouan



Carte 3 : Variante 3 d'implantation des éoliennes du parc des Bruyères à Anjouin

Question d'un participant : « Donc l'éolienne pourrait être à pile 500 mètres des habitations ? »

Réponse d'Elicio : La distance minimum à respecter des habitations les plus proches est en effet de 500 mètres. Cependant, nous étudions des variantes où les éoliennes seront le plus éloignées possible des habitations les plus proches.

Autour de la démarche de concertation

Remarque d'un participant : « Merci de nous apporter ces informations ! »

4. Contacts

Elicio

Mme Chloé CAMAIL

Cheffe de projet à l'agence Centre

Chloe.Camail@elicio-france.fr

07 78 82 00 76

Demopolis Concertation

Mme Lorette HAFFNER

Cheffe de projet concertation

lorette.haffner@demopolis-concertation.fr

07 72 27 98 08

Mme Romane VALIGNAT

Consultante concertation

romane.valignat@demopolis-concertation.fr

07 85 63 85 66

Pour vous informer ou nous partager vos questions, rendez-vous sur le site internet du projet :

www.projeteolien-des-bruyeres.fr

5. Annexes

Affiches présentes au forum	14
Métoplan réalisé en séance	21



L'énergie éolienne en France

Pourquoi développer des projets éoliens ?

Le rôle des énergies renouvelables dans la transition énergétique

Pour limiter l'impact qu'aura le réchauffement climatique sur nos sociétés, les pays du monde se sont engagés, par l'accord de Paris de 2016, à **réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)**.

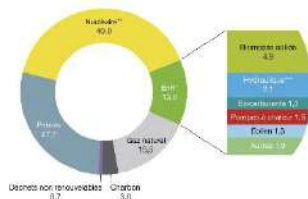
Pour ce faire, il est indispensable de **réduire nos consommations d'énergies et de diversifier leurs sources**. A ce titre, les énergies renouvelables ont l'avantage d'être produites à partir de ressources naturelles qui se reconstituent à des rythmes supérieurs au taux d'utilisation de la ressource. A l'inverse, les énergies dites « fossiles » sont issues de la combustion de matières organiques dont le stock disponible est limité et ne se renouvelle pas.

ÉER : énergie renouvelables.
* Compensé par l'investissement de la production nucléaire, pétrolière, gazière et solaire conventionnelle. On trouve également la production hydroélectrique dans une moindre mesure au sein du parc national de production d'énergie, mais elle demeure toujours en grande majorité à la production nucléaire.
** données pour l'année 2022.
Source : Réseau français de surveillance BRUVS.
Source : RTE, bilan énergétique de la France.

Répartition de la consommation d'énergie primaire par énergie en 2022.

« Les énergies renouvelables représentent 14% de la consommation d'énergie primaire en France ».

En % (données non corrigées des variations climatiques)



Puissance éolienne raccordée par région au 31 décembre 2023



Ces objectifs nationaux sont déclinés par région dans le Schéma régional Air Climat Énergie. Ce document fixe les objectifs de production par zone géographique. La région Hauts-de-France est la région qui produit le plus d'électricité éolienne en France.

Les objectifs nationaux à locaux

En avril 2020, la France accélère son engagement dans la transition énergétique en adoptant le décret relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui fixe les objectifs de transition énergétique du pays jusqu'en 2028. **L'éolien terrestre tient un rôle essentiel dans cette politique de développement car à l'horizon 2028, ce seront entre 34,1 GW et 35,6 GW qui devront être implantés en France métropolitaine.**

Les chiffres clés de l'éolien en France

2022	2023
50 600 GWh de production = 8,3% de la consommation électrique nationale	22,5 GW de puissance raccordée en France (éolien terrestre et en mer)

Pourquoi développer un projet éolien ici ?

Dans ce contexte d'objectifs nationaux, régionaux et locaux, Elicio étudie un projet sur votre commune.

Il prend en compte les critères techniques, réglementaires et contextuels et permet de trouver un équilibre entre :

- Le gisement éolien (mesuré au moyen d'un mât de mesure des vents)
- Le cadre de vie et le patrimoine local (enjeux patrimoniaux et paysagers)
- Le raccordement au réseau électrique
- Les enjeux environnementaux notamment la faune et la flore

Découvrez à la suite de ce panneau, les détails du projet !



Le projet éolien des Bruyères

Le projet à l'étude, sur la commune d'Anjouin, prévoit l'implantation de 3 à 4 éoliennes au nord-est du bourg. A ce stade du projet, les études sont en cours de finalisation ! Vous pouvez en découvrir les résultats sur les panneaux suivants.

Les chiffres clés

- 3 à 4** éoliennes
- Environ **4,5 MW** de puissance unitaire
- 200 m** en bout de pale
- Environ **4 500 ménages** alimentés, soit 13 500 personnes*
- Entre **500 m et 1 km** des habitations les plus proches
- 11 730 tonnes de CO₂** évitées par an, comparé à une centrale au gaz

*Source : ADEME RTE 2021

La zone d'implantation étudiée

Les études sont en cours au sein de la zone d'implantation potentielle, en bleu ci-contre. L'implantation finale n'est pas encore déterminée. La réglementation exige que les éoliennes les plus proches se situent à 500 mètres au minimum des habitations. Vous trouverez les variantes d'implantations sur les cartes à votre disposition.



Le calendrier du projet



Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le site du projet : www.projeteolien-des-bruyeres.fr



Quels sont les résultats des études ?

Les résultats présentés sont ceux des études acoustique, écologique, paysagère et de vent. Ces études sont confiées à des bureaux d'études indépendants dont l'expertise est reconnue.

Elles visent à analyser les différentes variantes d'implantation, à apprécier toutes les conséquences d'un projet, aussi bien positives que négatives, afin d'en éviter, réduire ou compenser (mesures ERC) les impacts.

L'étude acoustique

- 1. Pose de sonomètres (micros)** pour mesurer le bruit résiduel : 6 points de mesure acoustiques ont été définis, dont 4 à Anjouin : à la Roichère, la Boulaye, aux Donneaux et à la Croix des Richards, puis un à Maray et un à Genouilly.
- 2. Modélisation de l'impact acoustique du parc** (bruit ambiant futur).
- 3. Optimisation du projet éolien** pour la demande d'autorisation environnementale (proposition de plan de bridage : pour les périodes en soirée et nocturnes, selon certaines vitesses et orientations de vent).
- 4. Campagne de mesures acoustiques pour vérifier le respect de la réglementation** après la mise en service du parc éolien : la réglementation impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien.

L'étude paysagère

Elle permet d'appréhender l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales afin de rendre l'implantation des éoliennes la plus harmonieuse possible. A Anjouin, l'enjeu majeur a été de penser l'implantation de ce parc en cohérence avec les principaux axes de circulations.

Sur les recommandations du bureau d'études paysagiste, il a été proposé de privilégier une implantation sur le nord de la zone, pour éviter les nombreux enjeux paysagers de la zone sud et réduire l'angle d'occupation du parc dans le paysage.

Recensement des enjeux paysagers à proximité des éoliennes du projet



Localisation des points de vue de photomontages



Les photomontages

Etape clé d'un développement éolien, les photomontages permettent d'avoir une **image réaliste de l'insertion des éoliennes dans le paysage**.

Le relief d'Anjouin et ses environs permet de réduire l'impact visuel des éoliennes. Le futur parc reste dans un paysage de grandes cultures : certains points de vue dégagés sur les éoliennes existent.

En lien avec le travail en cours sur la définition de l'implantation, les photomontages seront prochainement réalisés.



Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le site du projet : www.projeteolien-des-bruyeres.fr



Quels sont les résultats des études ?

L'étude écologique

Les objectifs

- **Etudier la zone d'implantation** et les potentielles contraintes environnementales
- **Identifier**, sur au moins un cycle biologique complet, la biodiversité présente sur le site : l'avifaune (les oiseaux), les chiroptères (les chauves-souris), mais également les reptiles et amphibiens et toute espèce vivante pouvant être présente sur site
- **Analyser les impacts** potentiels du projet éolien sur la flore environnante

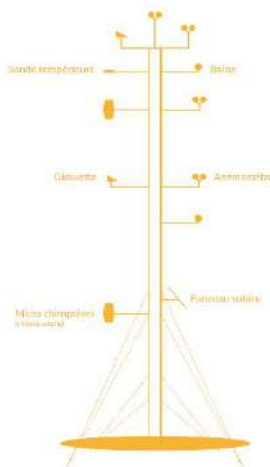
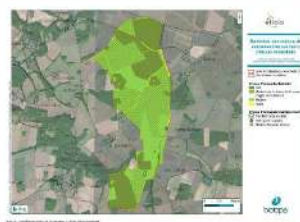
La méthodologie

1. **Etudes bibliographiques** du contexte environnemental local
2. **Réalisation de l'état initial de la zone** : sorties écologiques sur site par des experts et définition des impacts
3. **Préconisations d'actions et de mesures** dans le cadre de la démarche ERC
4. **Contrôles réguliers** une fois le parc en service

Les enjeux environnementaux

Les études environnementales ont permis d'attester que :

- Le projet est **en dehors des couloirs de migration principaux** à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.
- Aucun **réservoir de biodiversité** n'a été identifié sur la zone d'étude rapprochée.
- L'**activité** des chauves-souris est globalement **modérée**.



L'étude des vents

Les objectifs

- **Mesurer l'orientation et la vitesse des vents**, via les anémomètres et les girouettes
- **Analyser le gisement en vent** pour un projet éolien
- **Vérifier** si l'installation du parc est pertinente à l'emplacement identifié
- **Estimer la production d'électricité** attendue et le modèle d'éolienne adapté au site
- **Mesurer l'activité des chauves-souris** : grâce à des micros positionnés sur le mât

La méthodologie

Les mesures effectuées permettent d'établir une :

- **Estimation** de la pression atmosphérique moyenne
- **Mesure** des variations de température
- **Étude** du sens et de la régularité du vent
- **Collecte** d'informations sur les chiroptères



Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le site du projet !
www.projeteolien-des-bruyeres.fr



Quelles sont les retombées pour le territoire ?

Les retombées fiscales

Les impôts que paie Elicio pour l'implantation d'éoliennes sur la commune d'Anjouin sont redistribués par l'Etat, répartis entre le département, la communauté de communes et la commune. Ce régime est valable pour l'ensemble du parc éolien français.



220 millions d'euros de recettes fiscales en 2020 pour les collectivités, utilisées pour la construction de maisons de santé, la rénovation des routes, des travaux d'éclairage public...



L'éolien est le 1er employeur du secteur des énergies renouvelables en France, avec un total de 22 600 emplois répartis en 2023 en 900 sociétés sur toutes les activités de la filière.



En 2021-2022, les énergies renouvelables ont généré 14,4 milliards d'euros de revenus pour l'Etat (quand les prix du marché sont supérieurs au prix cible fixé lors de l'attribution du marché, c'est le producteur qui verse à l'Etat la différence).

Les mesures d'accompagnement

Les mesures dites d'accompagnement sont des mesures en lien avec l'amélioration du cadre de vie ou la préservation de la biodiversité sur le territoire. Il peut s'agir par exemple de la restauration écologique d'un milieu naturel ou d'aménagements paysagers.

Elicio est à l'écoute de vos suggestions concernant ces mesures.

Elles peuvent être définies et travaillées ensemble dans les années à venir !

Retombées diverses

Les retombées fiscales et les mesures d'accompagnement ne sont pas les seules retombées bénéficiant au territoire. On y retrouve également :

- > Des indemnités communales pour l'utilisation permanente ou temporaire de la voirie
- > La création d'une activité économique locale
- > L'appel à des sous-traitants locaux lors du chantier
- > L'embauche de techniciens pour la maintenance



Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le site du projet !
www.projeteolien-des-bruyeres.fr



Vos questions sur les impacts d'un parc éolien !

Les éoliennes sont-elles à l'origine de problèmes de santé ?

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé. Dans un rapport de mars 2017, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) présente ses résultats sur l' "Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens". L'agence y explique qu'aujourd'hui, "l'ensemble des données expérimentales et épidémiologiques disponibles ne met pas en évidence d'effets sanitaires liés à l'exposition au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible".

Ainsi, aucun lien n'existe entre maladies et éoliennes, bien qu'il soit reconnu que ces dernières émettent des bruits pouvant occasionner une gêne pour certaines personnes. Pour limiter cette gêne, les fabricants, par les progrès techniques, rendent les éoliennes moins bruyantes et toujours plus pilotables.

Quels sont les impacts sur les oiseaux ?

Les chauves-souris et les oiseaux sont les animaux les plus sensibles à l'implantation d'un parc éolien. En fonction de la configuration du parc éolien, le taux de mortalité des oiseaux peut ainsi varier entre 0 et 60 individus par an et par éolienne.



Cette mortalité peut toutefois être considérée comme faible si on la compare à d'autres activités humaines et infrastructures : celle des lignes électriques s'élève ainsi de 40 à 1230 oiseaux par kilomètre, tandis que celle des routes avoisine les 30 à 100 oiseaux par kilomètre.

Pour diminuer l'impact des parcs éoliens, des études écologiques sont réalisées et des restrictions concernant l'implantation peuvent être imposées afin de préserver les trajets migratoires et les zones de nidification. Des innovations sont aussi en développement et permettront de détecter le mouvement des oiseaux, et ainsi d'adapter l'activité des éoliennes (bridage, arrêt).

Que va-t-il se passer sur nos réseaux (téléphonie, télévision) ?

Le fonctionnement de vos téléphones mobiles ne sera pas impacté par les éoliennes.

Concernant la télévision, une étude des faisceaux hertziens est réalisée dans le cadre de la phase de développement d'un projet, afin d'éviter les impacts de réception (les ondes électromagnétiques de la télévision pouvant être perturbées par des obstacles, tels que les éoliennes). L'implantation des éoliennes est donc réalisée de telle sorte à ne pas perturber la réception locale du signal.

Pour autant, si un riverain constate une perturbation avérée, la loi oblige l'exploitant à corriger ces impacts (article L. 112-12 du Code de la construction et de l'habitation). Il est donc important de signaler à l'exploitant du parc éolien ce type de problème afin qu'une étude soit réalisée. Et si la réorientation de l'antenne n'est pas suffisante, l'installation d'une parabole est proposée.



Pour en savoir plus sur
Elicio et ses projets
www.elicio.be/fr



Vos questions sur le cycle de vie d'un parc éolien !

Que deviennent les éoliennes en fin de vie ?

Après 20 à 30 ans d'exploitation du parc, deux solutions existent :

- Le démantèlement intégral du site : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.
- Le ré-équipement (ou "repowering") : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelle génération. Cette option n'est envisageable qu'après le renouvellement des études et la demande d'autorisation préfectorale.

Tout savoir sur le démantèlement

Les règles du démantèlement sont strictement encadrées par la loi. **Il incombe entièrement au développeur et en aucun cas à la commune ou aux propriétaires fonciers.** L'article R.515-106 du Code de l'Environnement et l'arrêté du 11 juillet 2023 précisent ces modalités.

Que comprennent les opérations de démantèlement ?

- **Enlèvement** des éoliennes.
- **Retrait** des installations électriques.
- **Excavation totale** des fondations en béton sur les terrains et remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité.
- **Remise en état du site** : décaissement des aires d'exploitation et remplacement par des terres locales. Cette remise en état est également faite pour les chemins d'accès, sauf en cas de demande de maintien par les propriétaires et exploitants agricoles.
- **Réutilisation, recyclage, valorisation et élimination** des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

Une éolienne se recycle-t-elle ?

La réglementation évolue rapidement en matière de recyclage !

Jusqu'en 2024, la loi exigeait que

90%

de la masse d'une éolienne soient réutilisés ou recyclés

Depuis janvier 2024 c'est

95%

de la masse d'une éolienne qui doit être réutilisable ou recyclable.

A partir de janvier 2025

55%

minimum de la masse du rotor devront être réutilisés ou recyclés, en complément de l'objectif fixé en 2024.



Pour en savoir plus sur Elicio et ses projets
www.elicio.be/fr

questions
réponses

VOS questions sur
le projet éolien

remarques

Si Enercon n'a pas pu développer, vous ne pourrez pas non plus

Ma maison sera dévaluée, m'a dit un agent immobilier

Continuez-vous les études quand les éoliennes tourneront?
Oui, tout au long de l'exploitation (études écologiques)

Contactez Enercon pour les études acoustiques

qu'offrez-vous aux riverains?
des compensations paysagères notamment

pourrait-on avoir la carte régionale des projets éoliens?
on la mettra sur le site internet du projet

n'y avait-il pas un arrêté anti-éolien à Anjouin?
seul le préfet peut autoriser ou non un projet

Les communes alentours seront-elles informées?
Oui, et elles participent à l'enquête publique (Skuaator)

pourquoi ne peut-on pas peindre les éoliennes?
à cause des contraintes de l'Armée

Le préfet prend-il en compte l'avis des habitants?
Oui, lors de l'enquête publique

Les éoliennes ont-elles un impact sur les bovins?